A.S. CHELLES VOLLEY-BALL
FICHE D'INSCRIPTION

Identité

Nom :	……
Prénom :	……
Date de naissance :	……
Adresse postale :	……
Téléphone (obligatoire) :	……
Adresse mail (obligatoire, Écrire distinctement!) :	……

Pièces à joindre

□	Cotisation
□	Photo (avec nom complet à l'arrière)
□	Attestation de santé (le questionnaire est à conserver)

Règlement

□	Chèque (ordre : AS Chelles Volley-Ball)
□	Espèce
□	Virement

Adhésion

□	Jeune (13-17 ans) : 50€
□	Loisir (jeu libre) : 70€
□	Compétition : 120€

Pour les joueurs n'ayant pas encore intégré d'équipe de compétition, l'inscription est obligatoirement en loisir, le complément de cotisation intervient si le joueur est effectivement intégré à une équipe en début de saison.

Droit à l'image

Dans le cadre de son travail sportif et afin de valoriser son activité, l'Association Sportive de Chelles de Volley-Ball peut être amenée à utiliser des photos ou vidéos, notemment pour son site internet, pour affichage public au sein des différents Forums des Associations de Chelles ou pour toute autre publication (plaquettes, presse...). La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des adhérents pour cette utilisation, en vertu de l'article 9 du Code Civil et de l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 mars 1997. Sans votre autorisation, aucune représentation de vous ne sera utilisée. Nous vous demandons donc ainsi de bien vouloir compléter les informations ci-dessous, afin de connaître votre position. Pour les mineurs, l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale est requise lorsque les deux parents exercent en commun l'autorité parentale.

Je / Nous soussigné(s), ……, Adhérent au club / Parent(s) responsable(s),

□ AUTORISE(ONS) □ N'AUTORISE(ONS) PAS

L'association Sportive de Chelles de Volley-Ball à utiliser toute photo ou vidéo me représentant / représentant mon enfant, pour toute publication.

Whatsapp

Je / Nous soussigné(s), ……, Adhérent au club / Parent(s) responsable(s),

□ AUTORISE(ONS) □ N'AUTORISE(ONS) PAS

L'association Sportive de Chelles de Volley-Ball à ajouter l'adhérent au groupe Whatsapp du club.

Hospitalisation

Je / Nous soussigné(s), ……, Adhérent au club / Parent(s) responsable(s),

autorise(ons) les responsables à procéder à l'hospitalisation de mon enfant ainsi qu'à toute intervention chirurgicale, en cas de nécessité absolue.

Signature(s)

Fait à Chelles, le :	

Je soussigné ……, président de la section volley-ball de l'A.S. CHELLES, atteste avoir reçu de M. / MME. …… la somme de …… € en Chèque / espèce pour la saison ……

Signature / Cachet :

www.chelles-volley.org aschellesvb@gmail.com @aschellesvb A.S. Chelles Volley-Ball

A.S. CHELLES VOLLEY-BALL
REGLEMENT INTERIEUR

1-Le gymnase se trouve juste à côté de la mairie.

2-Il est plus que recommandé de jouer en tenue de sport (t-shirt, short ou pantalon de sport, baskets de sport d'intérieur, et genouillères pour ceux qui le souhaitent).

3- L'entraînement du lundi est ouvert à la section jeune (13 à 14 ans ou 15 à 17ans, à définir) de 19h00 à 21h00, puis aux loisirs et aux joueurs de compétition, et se déroule de 21h00 à 23h00.

4-L'entraînement du mercredi est ouvert à la section jeune (13 à 14 ans ou 15 à 17ans, à définir) de 18h30 à 20h30, puis est réservé aux joueurs de compétition de 20h30 à 23h00, et fera office de créneau de match à partir d'octobre, soit le début du championnat.

5-L'entraînement du jeudi est ouvert aux loisirs et aux joueurs de compétition, et se déroule de 21h00 à 23h00.

6-L'entraînement du vendredi est ouvert à la fois aux loisirs et aux joueurs de compétition. L'entraînement a lieu de 20h00 à 22h30.

7-En cas de blessure, la trousse de soin se trouve dans le placard du club, elle est de couleur noire et contient pansements et compresses. Des bombes de froid sont aussi présentes dans le placard du club. Le cas échéant, un défibrillateur se trouve dans le hall du gymnase.

8-L'horaire de fin d'entraînement équivaut à une extinction de la salle et à la sortie des joueurs en dehors du gymnase, il ne s'agit pas de l'arrêt de jeu. Aussi, le jeu se termineune dizaine de minutes avant l'horaire indiqué plus haut. Nous demandons à tous les adhérents de respecter cette règle.

9-Avant de commencer à jouer, il faut monter les terrains. Merci de participer à cette tâche afin que celle-ci ne soit pas systématiquement effectuée par les mêmes personnes.

10-Les filets appartiennent au club, et par conséquent ils doivent être rangés dans l'armoire du club. En aucun cas ils ne doivent être laissés sur les poteaux. Ils se rangent sur la deuxième étagère en partant du bas.

11-Les crochets permettant d'attacher les filets aux poteaux ne doivent jamais être laissés sur les poteaux, car cela engendrerait assurément la perte du crochet pour l'entraînement suivant. Nous demandons à tous les adhérents de veiller à ce que tous les crochets soient bien rangés dans le placard, sur la deuxième étagère en partant du haut, à chaque fin d'entraînement.

12-Il n'y a pas de préposé à ces tâches simples ou de concierge, il appartient à chacun de veiller au respect de ces règles pour le maintien en bon état de notre matériel et le bon déroulement des séances.

13-Il est demandé aux dernières personnes à quitter le gymnase de systématiquement vérifier le contenu du placard et de s'assurer que celui-ci est bien fermé et cadenassé, de même que pour le chariot à ballons.

14-En cas d'absence du gardien à la fin de la séance, il faut fermer les deux portes donnant sur le parking (que l'on ouvre en cas de forte chaleur) et éteindre la salle. Le local technique qui contient le dispositif d'extinction des lumières se trouve juste à côté de la salle d'entraînement, derrière la vitre. On y accède par le hall et par le couloir. Il suffit d'appuyer sur le bouton "Extinction Grande Salle".

15-Par défaut, la salle est réservée aux adhérents du club uniquement, il est strictement interdit de prendre l'initiative d'inviter des personnes extérieures au club.

16-Tout adhérent souhaitant inviter des spectateurs doit le signaler au bureau au préalable. En cas d'acceptation de la part du bureau, l'adhérent devra signifier aux spectateurs qu'ils ne doivent pas quitter les tribunes, ni toucher au matériel, et ce du début à la fin de la séance à laquelle ils sont invités.

17-Le club propose l'activité de volley-ball. Ainsi, il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui du club, et d'effectuer des activités ou sports autres que le volley-ball.

18-Tout membre du bureau est susceptible de signaler à un adhérent le moindre manquement au règlement intérieur du club. Le cas échéant, l'adhérent en faute doit immédiatement palier à ce manquement sous peine de sanction.

19-D'une manière générale, il est strictement interdit de manquer de respect à tout adhérent et membre du bureau du club, sous peine de sanction.

20-Les sanctions vont de l'avertissement verbal immédiat de la part d'un membre du bureau, jusqu'à l'exclusion temporaire ou pour le reste de la saison du club. Toute expulsion est prononcée par le Comité Directeur de l'ASC sur demande du bureau du club suite à la constatation d'une situation le justifiant, et ce tel que stipulé dans les statuts de l'association.

Signature(s)	
J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et à le respecter en toute circonstance. Fait à Chelles, le :	